



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 19 novembre 2021

Prix de la laïcité de la République Française 2021 : 70 candidatures reçues !

Les candidatures pour le prix de la laïcité de la République française, lancé par Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur chargée de la Citoyenneté le 4 octobre dernier, sont closes depuis le jeudi 18 novembre. Au total, 70 candidatures ont été reçues et seront examinées par le Comité interministériel de la laïcité.

Ce prix, marrainé par l'écrivaine Rachel Khan, sera remis le 9 décembre 2021 à l'occasion de la première Journée nationale de la laïcité, instituée par la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Doté d'une enveloppe de 50.000€, il permettra de distinguer plusieurs actions de protection et de promotion de la laïcité.

Le lancement de la nouvelle formule de ce prix intervient alors que le gouvernement a souhaité, sous l'impulsion du Premier ministre Jean Castex, renforcer son action en faveur de la laïcité. De nouveaux outils juridiques pour mieux faire respecter ce principe fondamental ont été créés avec la loi confortant le respect des principes de la République, portée par le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin et la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté Marlène Schiappa : extension de l'application du principe de laïcité à tous les organismes, publics et privés, chargés d'une mission de service public, référents laïcité dans toutes les administrations et formation obligatoire de tous les agents publics à la laïcité, déferé laïcité pour suspendre l'exécution des décisions des collectivités qui menacent gravement ce principe.

Une nouvelle organisation a été mise en place, avec la création d'un Comité interministériel de la laïcité, présidé par le Premier ministre, et d'un bureau de la Laïcité au ministère de l'Intérieur, que la ministre déléguée chargée de la Citoyenneté a inauguré le 4 octobre dernier.